



MINISTÈRE DE L'INFORMATION

Monsieur le Ministre de l'Education  
Nationale  
à KIGALI.-

DIRECTION GENERALE DE LA CULTURE  
ET DES BEAUX-ARTS.

Réf n° :

Annexe :

Objet : Coordination  
activités recherche  
scientifique.

S/C de Monsieur le Directeur Général  
de l'Information.

Monsieur le Ministre,

Le Département de la Culture et des Beaux-Arts salue avec joie et enthousiasme le désir et l'initiative exprimés dans votre lettre n° 13.13/2440 du 22 Août relative à l'objet sous rubrique. Notre Département avait déjà, plus que n'importe qui, senti le besoin de soulever ce problème de la coordination des activités culturelles et scientifiques.

En effet, de par son organigramme, ce Département doit entretenir des "relations avec le Ministère de l'Education Nationale en matière de recherches scientifiques et culturelles ainsi qu'avec les autres Départements intéressés." Il a une division: "Sciences et sagesse"; il a dans ses attributions "la gestion des musées nationaux" etc. Il est appelé à collaborer étroitement avec l'Académie Rwandaise de Culture qui a entre autres tâches, celle de "intégrer la Culture dans le processus du développement national, d'encourager et de soutenir toutes les activités culturelles et scientifiques intéressant la République Rwandaise et l'Afrique."

.../...



Ces attributions lui permettent donc de se considérer comme un Service gouvernemental visant principalement la recherche scientifique et devant être en collaboration étroite avec tous les Instituts de recherche scientifique.

Malheureusement dans votre lettre adressée aux différents Instituts et Services de recherche, le Département de la Culture et des Beaux-Arts est totalement ignoré. Il n'est même pas invité à titre d'observateur. Cette réunion du 26 Septembre 1974 qui justement devrait permettre à notre Département de donner son point de vue sur la nécessaire coordination des activités scientifiques et culturelles, semble méconnaître jusqu'à son existence.

C'est pourquoi je souhaiterais savoir s'il s'agit là d'une prise de position délibérée ou d'une simple inadvertance. Dans cette dernière éventualité, votre Excellence pourrait-elle autoriser une représentation du Département de la Culture et des Beaux-Arts à participer aux travaux de cette réunion d'intérêt national?

Le Directeur Général de la Culture et  
des Beaux-Arts

Anastase MAKUZA.



Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI.